Province de Québec
MRC des Pays-d'en-Haut
Municipalité de Lac-des-Seize-Îles

AVIS PUBLIC

PROMULGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2026-08

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par le soussigné, Patrick Paradis, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Lac-des-Seize-Îles, que lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 14 octobre 2026, le règlement suivant a été adopté :

Règlement numéro 2026-08 régissant l'occupation du domaine public municipal.

Ce règlement peut être consulté au bureau municipal situé au 47, rue de l'Église, Lac-des-Seize-Îles, pendant les heures d'ouverture du bureau. Il est également disponible sur le site internet de la Municipalité au www.lac-des-seize-iles.com.

Le règlement numéro 2026-08 entre en vigueur le jour de la publication du présent avis.

Avis de motion :	**14 septembre 2026**
Dépôt du projet :	**14 septembre 2026**
Adoption du règlement :	**14 octobre 2026**
Avis de promulgation :	**15 octobre 2026**

Donné à Lac-des-Seize-Îles, ce jeudi 15 octobre 2026.

Patrick Paradis
Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Patrick Paradis, Directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Lac-des-Seize-Îles, certifie sous mon serment d'office, avoir publié l'avis public ci-dessus, en affichant copie à chacun des endroits désignés par le Conseil, ce 15e jour du mois d'octobre 2026. J'atteste sous mon serment d'office que les faits relatés dans le présent certificat sont vrais.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 15e jour du mois d'octobre 2026.

Patrick Paradis
Directeur général et greffier-trésorier